

# PROJET ASSOCIATIF

## 2019-2024

*« Tout faire avec la personne, ne rien faire à sa place »*

Association Tremplin 41 rue des Pins 88120 SAINT AME  
Tel : 03.29.61.26.85 Fax : 03.29.61.25.22 Email : [foyer.tremplin@wanadoo.fr](mailto:foyer.tremplin@wanadoo.fr)





# Mot du président

Au début de toute association, les projets se construisent sur une volonté forte s'appuyant sur des constats de manque et une nécessité impérieuse d'apporter des solutions.

Au fil des années, les établissements évoluent, les militants associatifs de la première heure vieillissent ou disparaissent, les personnels évoluent et sont remplacés.

D'enfant, l'association est devenue adulte et il est primordial de définir son avenir. C'est le moment de préciser à nouveau ses choix de développement dans l'accompagnement et le projet.

Dans ces temps d'évolutions législatives et réglementaires, toutes les associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux ont le devoir de s'adapter afin de maintenir une qualité d'accueil et d'accompagnement dans le respect de leurs valeurs.

A travers ce projet associatif, fruit de la maturité, nous tenons à réaffirmer notre volonté de mettre les personnes handicapées au cœur de nos réflexions afin que leur bien-être et le respect de leur dignité reste la préoccupation majeure de tous.

C'est dans le respect de nos valeurs et forts de nos spécificités que nous pouvons continuer à grandir.

*« Si vous avez une grande ambition, faites-le plus grand pas possible dans le sens de sa réalisation. Si c'est un tout petit pas, ne vous inquiétez pas, car c'est probablement le plus grand qu'il vous est possible de faire pour le moment. »*

Mildred Mc Afee



# Pourquoi un projet associatif


Il correspond à une volonté politique du Conseil d'Administration en conformité avec la loi du 2 janvier 2002. Les statuts de l'Association n'en donnent qu'une image succincte. Ils ne sont qu'un mode d'emploi, le projet associatif, quant à lui, est l'esprit de l'Association.

Le Projet Associatif est un document écrit, véritable constitution de l'Association et qui est sa colonne vertébrale autour de laquelle s'articulent la réflexion et l'action de ses membres.

Il affirme que la personne atteinte d'une déficience intellectuelle est une personne unique, citoyenne à part entière avec des droits et des devoirs, qu'il convient de protéger et d'accompagner dans ses choix de vie avec le souci de faire émerger les potentialités de la personne pour une vie harmonieuse et équilibrée.

Véritable acte militant, il fédère les énergies qui recherchent l'adhésion à une politique associative en vue d'une action concertée en termes d'objectifs et de moyens et en s'appuyant sur des valeurs fondatrices.

En ce sens, il est destiné à fédérer les bénévoles, les professionnels, les personnes accompagnées et leurs familles autour de références communes. Il est le fruit du travail du Conseil d'Administration de l'Association Tremplin, en collaboration avec l'équipe dirigeante et par consultation du personnel. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration le 04/04/2018



Son élaboration est un temps de réflexion sur l'action passée et à venir. Outil de communication interne et externe de référence, il est une réponse pour tous au sens d'investissement de chacun.

Il est enfin une nécessité pour assurer la continuité de l'engagement associatif, de ses valeurs, de son action dans le temps. Pour cela, il doit être communiqué aux nouveaux membres en accompagnement des statuts pour obtenir l'adhésion de tous :

- Des adhérents, militants, bénévoles
- Des autorités de financement et de contrôle
- Des familles et des personnes accueillies
- Des professionnels
- De toute personne intéressée à la vie des résidants

Outil technique, il n'est pas une fin en soi, n'est pas figé et doit être réexaminé périodiquement pour être en adéquation avec le contexte de vie, s'adapter aux évolutions diverses, sociales, politiques, scientifiques... Il doit enfin « dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ».



# L'histoire de tremplin


L'idée de réaliser un hébergement à Saint Amé, pour des travailleurs handicapés de l'ESAT date de 1985. En effet, de nombreux débats et discussions ont eu lieu à cette époque.

Un groupe de travail se crée, rassemblant les professionnels, les parents, les fratries. L'Association TREMPLIN va naître de ce groupe en Novembre 1987, et c'est par une véritable implication des membres de l'Association, des familles, du Conseil Général, des différentes communes, en l'occurrence Saint-Amé en cédant un terrain, qu'un premier bâtiment va être construit et ouvert en Novembre 1991. Il appartient à l'OPAC et l'Association en devient gestionnaire.

Ce bâtiment a une capacité d'accueil de 16 travailleurs handicapés. La volonté de l'Association étant de permettre aux personnes d'évoluer vers une autonomie permettant ainsi d'améliorer l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et leur statut au sein de la société. C'est dans cet esprit que le nom de l'Association « Tremplin » a été choisi. Le foyer serait le « Tremplin » vers une autre direction.

Les principales orientations de l'Association seront de proposer aux familles l'hébergement de la personne handicapée hors du cadre familial, allégeant ainsi une charge physique, affective et psychologique devenue pour certains insupportable, et d'offrir également une solution d'avenir qui permette aux familles d'envisager plus sereinement la vie de la personne handicapée après eux (souci majeur de la plupart des parents).

L'hébergement de ces personnes, sous un mode très familial, avec une participation active des résidents dans toutes les démarches quotidiennes (repas, ménages, activités ...), se veut être une solution harmonieuse dans l'intérêt de tous et permet ainsi de protéger le climat familial et d'éviter des ruptures parfois définitives et très douloureuses.



Mais très rapidement, les demandes d'hébergement affluent et malheureusement l'Association ne peut y répondre favorablement. En effet, les possibilités d'autonomie de la plupart des résidents restent très relatives et il serait indélicat d'envisager pour la majorité d'entre eux une autre orientation. Leur bien-être, le plaisir de les voir vivre en pleine quiétude au sein du foyer renforce ce constat.


Cet accueil a été rendu possible par l'implication des instances départementales qui ont soutenu le projet et accepté le versement d'un prix de journée venant compléter à travers l'aide sociale les possibilités financières des travailleurs de l'ESAT de Saint-Amé.

L'accueil tel qu'il est proposé répond parfaitement aux besoins des résidents et donne satisfaction aux familles. L'esprit de départ de l'Association pour l'autonomie est progressivement remplacé par l'idée d'agrandir l'établissement afin de satisfaire les multiples demandes.

En Février 2002, un projet d'extension est déposé au Conseil Général et au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale. Les souhaits de l'Association sont les suivants :

- Agrandir le foyer par un bâtiment supplémentaire pour accueillir 16 adultes handicapés,
- Mettre en place un service d'accompagnement.

L'agrandissement du foyer était la première étape d'un projet global de prise en charge des problèmes inhérents aux personnes accueillies.



-Octobre 2004, ouverture du deuxième bâtiment sur le même principe que le premier, avec également une capacité d'accueil de 16 résidants.

Sur l'ensemble des deux bâtiments, l'Association propose 33 chambres individuelles avec sanitaires autonomes. Elle dispose d'un studio (chambre, sanitaire et petite cuisine aménagée) permettant au résidant qui l'occupe une autonomie plus importante et également d'une place d'accueil disponible en cas d'urgence ou d'observation.

-Octobre 2007, un autre projet d'extension est déposé au Conseil Général et au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale. L'Association Tremplin envisage la création d'un Foyer d'Accueil Spécialisé d'une capacité de 19 places dont 8 places réservées aux personnes handicapées vieillissantes.

La création d'un FAS avec deux orientations de prise en charge différentes (personnes handicapées vieillissantes et adultes handicapés) permet de donner une réponse à deux besoins essentiels de la société actuelle :

- Augmenter la prise en charge de ces jeunes adultes « Amendement Creton » (article 22 de la loi n°89-18 du 13/01/1989) qui permettrait de désengorger les structures qui accueillent des adolescents.
- Prendre en charge des personnes handicapées vieillissantes sachant que leur nombre va considérablement augmenter dans ces dix prochaines années.

-Avril 2008, accord du CROSMS et du département pour le projet FAS. Les travaux d'élaboration commencent.

-Novembre 2010, ouverture du F.A.S pour 19 places.

-Mars 2015, ouverture d'un Accueil de Jour pour 4 places.



# Notre identité - originalité du projet

L'Association Tremplin est une Association régie par la loi 1901. C'est un mouvement parental, de frères, sœurs, amis de personnes en situation de handicap mental. Sa raison d'être réside dans la mobilisation des familles et amis confrontés à l'isolement et au besoin de se retrouver pour partager et imaginer des réponses à leurs difficultés et à leurs besoins en terme de structures d'hébergement à créer, ou de services à offrir.

Son action s'appuie sur une coopération permanente entre familles, bénévoles, administrateurs, professionnels, partenaires du territoire, services territoriaux de financement et de contrôle dans le respect des responsabilités respectives.

L'histoire et la raison même de l'existence de Tremplin repose sur la volonté et la conviction profonde de ses acteurs de proposer un établissement à taille humaine comme réponse la plus adaptée aux besoins des personnes porteuses d'un handicap mental et de leurs familles. Cette taille humaine permet en effet à la fois d'entretenir : la convivialité, la spontanéité, la simplicité des relations ; la souplesse ; un mode de vie le plus proche possible de la vie en famille ; la transparence dans le fonctionnement de l'association et des établissements ; et enfin la bonne intégration dans le tissu social local pour permettre une autonomie maximale.

Les orientations choisies par l'association, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, sont guidées par cette conviction. Son organisation associative et fonctionnelle est réfléchi dans ce seul objectif. Son implantation géographique, la qualité de l'hébergement et des bâtiments ainsi que l'accompagnement de la personne contribuent à sa réussite.






# Nos valeurs

L'Association TREMPLIN défend des valeurs auxquelles elle est historiquement attachée. Ce sont celles qui figurent tout d'abord et tout simplement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et notamment l'article 1<sup>er</sup> « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité » ainsi que celles définies dans la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Toute personne atteinte de déficience intellectuelle est membre de plein droit de la communauté humaine et de la société, quels que soient ses potentiels et ses faiblesses.

Chacun est un être unique qui doit pouvoir trouver les conditions de son épanouissement, de son bien-être et la capacité de se projeter dans une vie future, sociale, professionnelle et affective.

La personne accueillie est première. Ses intérêts, ses droits sont garantis, autant que le respect de sa personne, de ses choix et de ses motivations. Elle représente la valeur essentielle liée à la mission de l'Association.



Famille :

Son rôle est reconnu et pris en compte ; elle est soutenue et associée dans toutes les démarches qui la concernent, chaque fois que possible, en tenant compte des besoins, des attentes et du statut de la personne accueillie.

Confidentialité :

L'Association Tremplin communique en toute transparence et dans le respect de la confidentialité avec les personnes accueillies, les professionnels, les partenaires et le grand public.

Solidarité :

Pilier de notre action, elle tisse un lien entre les résidents, leurs familles et l'ensemble des intervenants professionnels et bénévoles, ainsi qu'avec les partenaires, par des coopérations et des échanges pour mieux adapter l'accompagnement aux besoins des personnes.

Laïcité :

L'association accueille les personnes sans distinction raciale, religieuse, politique, culturelle ou sociale.




# Nos missions

L'association est dans une recherche d'amélioration continue du service qu'elle apporte aux personnes accueillies et aux familles.

## Nos objectifs vis-à-vis des résidents :

La mission fondamentale de l'association Tremplin est tout d'abord l'accompagnement de la personne dans sa globalité. Celle-ci se décline de la façon suivante, par la mise en œuvre de deux projets d'établissement :

- L'épanouissement, l'insertion sociale et l'autonomie des personnes déficientes intellectuelles dans une société respectueuse de leurs difficultés et différences. L'ensemble des compétences et des moyens associatifs mis en œuvre est prioritairement centré sur cet objectif.
- La recherche de l'autonomie maximale permettant l'intégration dans le tissu local et la vie de la commune. L'association veille à l'ouverture de ses établissements sur le milieu extérieur.
- L'accueil différencié avec l'évolution des besoins, la mise en place de solutions flexibles aux choix multiples et réversibles, grâce à l'articulation entre différents projets et activités.
- L'association est à l'écoute des besoins et des attentes des résidents dont elle facilite l'expression.
- L'entretien et l'adaptation des locaux, en vue de garantir la sécurité et la qualité d'un hébergement à caractère familial.
- L'accueil et l'hébergement des travailleurs handicapés de notre secteur géographique pour permettre leur épanouissement et leur intégration sociale tout au long de leur vie et apporter aux familles des solutions de proximité permettant de ne pas rompre les liens familiaux.



## Nos objectifs vis-à-vis des familles :

L'association prend en compte les familles, les proches et leurs demandes dans le respect des choix des adultes en situation de handicap.

- Elle garantit aux familles la pérennité de l'accompagnement dans le maintien de la qualité de vie des personnes en situation de handicap ; en particulier, elle reste vigilante pour les accompagner au mieux moralement, les informer, les rassurer.
- Au travers du conseil de vie sociale, du conseil d'administration, d'occasions de rencontres sous des formes variées (fêtes, conférences, activités culturelles et sportives...), les familles et/ou les représentants légaux participent à la vie des établissements et sont force de proposition.
- L'association affirme sa volonté de renforcer la participation du plus grand nombre de familles et d'amis à la vie des établissements, en leur faisant connaître leurs actions et en les faisant participer aux différentes activités et manifestations.





## Nos objectifs vis-à-vis des professionnels :

L'association recherche l'adhésion de chacun aux valeurs associatives, constituant ainsi un véritable contrat moral qui donne sa spécificité au travail au sein de l'association, quel que soit le poste occupé.

- Elle instaure et garantit un climat de confiance et de respect mutuel entre les résidents, leurs familles et les professionnels.
- Elle encourage la concertation entre les professionnels, les familles et les résidents.
- Elle étudie avec eux, les moyens pour faire vivre les projets des établissements.
- Elle facilite le développement de leurs compétences, favorise la réalisation professionnelle de chacun, assure l'accès à la formation professionnelle, selon ses objectifs et les moyens dont elle dispose.

## Nos objectifs vis-à-vis des organismes partenaires :

- L'association, forte de 30 ans d'expérience, évalue les besoins et les perspectives en matière d'accompagnement, pour anticiper et s'adapter à ses nouveaux besoins.
- Elle s'entoure de partenaires locaux porteurs de réponses adaptées aux besoins de ses résidents et sait identifier les partenaires potentiels en réponse à des besoins identifiés. La commune est un partenaire clé depuis la création des établissements.
- Elle contribue à faire connaître et accepter le handicap par le grand public, principalement à travers ses activités sport, loisirs et culture. Les partenaires associatifs mis en place localement permettent aux résidents de participer à de nombreuses manifestations et activités sur la commune et de faire partie intégrante de la vie locale.

# Nos moyens


## Une animation associative

- Accueil des familles, conseil, soutien, information, médiatisation,
- Journées « portes ouvertes » périodiques,
- Repas d'association,
- Participation à des manifestations locales,
- Partenariat associatif.

## Une organisation et des responsabilités

### Une organisation associative décisionnelle

- L'Assemblée Générale est l'organe souverain. Elle élit les administrateurs, donne au Conseil d'Administration les pouvoirs pour le fonctionnement de l'Association et vote les rapports d'activités, financiers et d'orientations.
- Le Conseil d'Administration définit la politique générale et exerce une responsabilité globale de la vie associative. Il est porteur du projet associatif. Il propose à l'Assemblée Générale la politique de l'Association et la met en œuvre lorsqu'elle a été adoptée. Il a toute aptitude à prendre les décisions et à représenter l'Association. Il délègue partiellement ses attributions au Président.

- 
- Le Bureau, élu par le Conseil d'Administration, assure l'exécution des décisions de ce dernier et assume la gestion courante.
  - Le Président, élu par le Conseil d'Administration, anime et représente la personne morale dans ses domaines de compétence et agit sur délégation du Conseil d'Administration.
  - Les Commissions, composées d'administrateurs et de professionnels, travaillent sur des aspects techniques, à l'élaboration de projets et peuvent s'investir à plus long terme sur des dossiers de fond.

## Une organisation fonctionnelle

- Le directeur garantit la cohérence et les bonnes articulations internes et externes. Il est chargé d'animer et de dynamiser les ressources humaines et les compétences, de coordonner l'harmonisation des politiques transversales et de gestion du dispositif, en lien étroit avec le chef de service et l'équipe éducative. Il est responsable du fonctionnement de l'établissement, de son projet et de son développement. Il articule une communication hiérarchique et participative, s'appuyant sur la qualité du dialogue et des coopérations internes.
- Le chef de service est associé à la dynamique globale de communication dans l'Association. Il constitue le niveau de l'articulation opérationnelle association / établissements. Il soutient et accompagne le développement de la qualité des prestations et des projets, et l'animation des équipes professionnelles. Il est membre de l'équipe de direction dans l'établissement. Il rend compte de sa délégation auprès du directeur.
- Le service administratif participe à la dynamique des établissements, au développement de leur projet et à la qualité des interventions en direction des usagers. Il apporte une compétence administrative et comptable en lien avec l'organisation interne de l'association et des établissements.

- Les professionnels des établissements et services participent à la dynamique et aux communications internes. Ce sont des acteurs directs de l'Association. Leurs compétences sont prises en compte dans la vie et la culture interne de l'Association comme dans tout ce qui peut permettre l'amélioration des réponses, des méthodes et des pratiques liées aux missions.
- Le conseil de la vie sociale : Conformément au décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation mentionnés à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles, il est institué une réunion d'expression des résidents une fois par mois en présence du Chef de service et des membres de l'équipe éducative. C'est un lieu qui assure une fonction de communication, de proposition et d'aide à la décision.
- Des groupes de travail, des formations intra sur des thèmes mobilisateurs participent à l'ouverture, à la communication interprofessionnelle. Ces organisations soutiennent les innovations sur les projets et les pratiques auprès des personnes accompagnées. Elles sont animées par les cadres ou directement par des salariés mandatés.


## Des établissements et un service

### **Le Foyer d'Hébergement**

Il a pour mission d'offrir une résidence adaptée avec un accompagnement personnalisé à des travailleurs en ESAT, dont l'autonomie est suffisante pour accomplir les actes de la vie courante.

Le foyer est composé de deux bâtiments et propose 33 chambres individuelles avec sanitaires autonomes. Il dispose également d'un studio (chambre, sanitaire et petite cuisine aménagée) permettant une autonomie plus importante au résident qui l'occupe.





L'hébergement de ces personnes, sous un mode très familial, avec une participation active dans tous les actes quotidiens (repas, ménage, activités...), se veut être une solution harmonieuse dans l'intérêt de tous et permet ainsi de protéger le climat familial et d'éviter des ruptures parfois définitives et douloureuses.

### **L'Accueil Différencié**

Le foyer TREMPLIN, en relation étroite avec l'ESAT, accueille plusieurs travailleurs à temps partiel.

Il est important de prendre en compte l'évolution du handicap qui parfois réduit l'adaptation au travail, mais il est tout aussi important de prendre en compte le symbole même du travail qui est la reconnaissance sociale. C'est pourquoi ce type d'accueil permet de ne pas extraire brutalement ces travailleurs du milieu professionnel dans lequel ils vivent depuis des années et auquel ils restent très attachés. L'accueil se fait dans les établissements de l'association.

Les activités proposées par l'encadrant sont dans un esprit de détente et non éducatif. Cependant il est nécessaire de leur proposer des activités afin de préserver leurs connaissances et leurs acquis qui sont la source de leur autonomie.

Cela permet également à certains de ne pas sombrer dans le retrait de la vie en collectivité qui peut rapidement se transformer en isolement.



## **Le Foyer d'Accueil Spécialisé**

Le Foyer d'Accueil Spécialisé est prévu pour accueillir 19 adultes dont le handicap ne permet pas ou ne permet plus l'exercice d'une activité à caractère professionnel mais qui néanmoins bénéficient d'une certaine autonomie intellectuelle et physique. Des places sont également réservées aux personnes handicapées vieillissantes.

La volonté de l'Association conformément à la loi 2002-2 est de permettre à chaque personne concernée de vivre en lien avec ses racines sociales et culturelles.

L'implantation du foyer d'accueil spécialisé sur le site du foyer d'hébergement TREMPLIN permet une réelle continuité et un respect de la prise en charge de la personne accueillie tant sur le plan purement géographique que sur le plan du suivi de la personne par les professionnels (connaissance de la personne, accompagnement quotidien, suivi du dossier, prolongement de son parcours de vie et de ses habitudes).

### **L'accueil de jour**

L'accueil de jour, d'une capacité de 4 places, se situe sur le site du foyer d'accueil spécialisé. Il a pour mission d'accueillir des personnes en journée, sans hébergement. Celles-ci participent aux activités quotidiennes et à la vie du foyer d'accueil spécialisé.

## Mise en application des outils de la loi 2002-2 :

L'association assure l'application intégrale, dans ses services et établissements de l'ensemble du code de l'action sociale et des familles, et plus particulièrement de la loi du 2 janvier 2002 rénovant les institutions sociales et médico-sociales et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie notamment sur la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie et veille à la participation active des résidents.

La personne en situation de handicap est au centre de toutes les démarches de réflexion, projets, actions sociales, culturelles et sportives ou nouvelles réalisations. L'association s'assure que chaque résident soit doté d'un Projet d'Accompagnement Individualisé régulièrement évalué et actualisé, qui prend en compte l'expression directe de la personne et sa capacité à effectuer des choix.

### La vie sexuelle et affective :

L'association reconnaît que la vie affective est une composante essentielle de l'épanouissement de la personne en situation de handicap. Chacun possède le droit d'être informé sur les divers aspects de l'affectivité et de la sexualité, de même que le droit et les moyens de vivre en sécurité sa vie affective et sexuelle.


### Le vieillissement :

L'association s'attache à mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil et de vie ou à rechercher les solutions adaptées à leur état physique, psychique et à leurs projets pour garantir la continuité de la prise en charge, à leur rythme, et ce, dans les limites et capacités des établissements en matière de médicalisation.



## Une évaluation continue

L'Association engage pour la mise en œuvre de ses missions une évaluation permanente de la qualité des services rendus aux personnes de manière à garantir le respect du droit des usagers et de leurs familles. Celle-ci permet de mesurer la pertinence de ses pratiques et de les adapter à l'évolution des besoins et des politiques sociales. Elle permet l'amélioration et l'adaptation constante du fonctionnement des établissements et du service. Les référentiels et procédures utilisés à l'Association Tremplin intègrent les obligations légales d'évaluation et d'autoévaluation, prennent en compte les recommandations de bonnes pratiques édictées par l'ANESM et s'inscrivent dans un souci permanent de bientraitance à l'égard des personnes qui lui sont confiées.





## Une politique de gestion

### Les moyens financiers

- Cotisations de ses membres,
- Dons de particuliers et partenaires privés,
- Subventions de collectivités territoriales,
- Aides d'organismes divers (Conseil Départemental),
- Produits financiers.

### Un contrôle financier

L'Association Tremplin organise le cadre de sa gestion dans le respect des règles générales de la comptabilité et des différentes lois ou normes applicables aux associations à but non lucratif ainsi qu'aux structures gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Des délégations clairement définies sont formalisées par le Président conformément aux statuts de l'Association pour permettre à la Direction d'agir en matière de gestion. L'Association dispose en permanence de tableaux de bord et d'indicateurs afin de se garantir la sécurisation des engagements pris, notamment le respect des impératifs budgétaires, mais aussi la gestion de la trésorerie.

# Perspectives associatives

Lors de l'élaboration du projet associatif en 2010, l'association avait identifié des secteurs de son activité où des actions devaient être entreprises pour asseoir son développement et sa représentativité :

1. Développer la communication interne et externe pour associer davantage familles et salariés au bon fonctionnement associatif.
1. Renforcer l'animation associative : au-delà de la gestion des établissements, le souhait était alors de créer une commission ou un groupe de travail qui réfléchirait à aménager entre adhérents des temps de rencontres à caractère festif, culturel et de loisir.
1. Améliorer l'organisation associative sous forme de délégations diverses.
1. S'ouvrir et se rajeunir pour veiller à sa pérennité par le rajeunissement de ses cadres.

Sur de nombreux points, l'évaluation externe réalisée en 2015 a pu mettre en évidence l'avancée des réalisations (notamment en termes de communication, d'implication de bénévoles dans la vie des établissements, d'ouverture aux partenariats).

Aujourd'hui, sur la base du projet associatif, des évaluations interne et externe et du schéma départemental sur le handicap, le conseil d'administration arrête les objectifs opérationnels suivants pour la période 2018-2023, déclinés en plan d'action.

Objectif	Action	Objectifs spécifiques	Etapes de réalisation
Rendre plus efficace l'organisation associative	Créer plusieurs instances au sein de l'organisation associative et revoir le déroulement des CA	<p>Les 3 commissions créées (décrites ci-dessous) doivent permettre de travailler efficacement sur un sujet précis : « animation », « information » et « stratégie » de manière à avoir des réflexions collectives avant les réunions CA et entre personnes motivées et concernées. Ces commissions peuvent permettre de mieux associer et plus concrètement les bénévoles aux projets de l'association.</p> <p>L'objectif est également de se détacher un peu du modèle classique de gouvernance, en conservant la forme, mais en instaurant un fonctionnement plus horizontal et coopératif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les 3 commissions et clarifier et définir les rôles de chacun des administrateurs (des fiches de postes peuvent être établies pour définir précisément les rôles et fonctions de chacun et surtout pour prendre l'habitude de « recruter » les bénévoles pour leur expertise plus que pour leur temps disponible.</li> <li>- Organiser les réunions CA en distinguant les temps relevant des travaux de chacune des commissions</li> </ul>
Conforter l'identité de l'association par le renforcement de son rôle en matière d'animation	Créer une commission « animation »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec les activités culturelles et sociales déjà proposées, cette commission aura comme objectif spécifique l'organisation d'un projet fédérateur artistique et culturel</li> <li>- Donner les moyens à l'association de vivre en dehors du fonctionnement des foyers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Identifier les administrateurs et membres extérieurs intéressés pour y participer</u> (cette commission n'a pas vocation à réunir tous les bénévoles des activités artistiques et culturelles menées actuellement mais de constituer un petit groupe moteur ayant envie de s'investir).</li> <li>- <u>La commission, sur la base de propositions formulées par la direction et le CA, proposera un projet à un objectif d'un an.</u> Il pourra être renouvelé chaque année</li> <li>- <u>La commission se réunira régulièrement et rendra compte au sein du CA de ses avancées.</u></li> </ul>

Objectif	Action	Objectifs spécifiques	Etapas de réalisation
<p>Conforter l'identité de l'association par le renforcement de son rôle en matière d'accompagnement des familles</p>	<p>Créer une commission « information »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner les moyens à l'association de vivre en dehors du fonctionnement des foyers</li> <li>- Répondre aux attentes et préoccupations des familles (sujets communs à toutes les familles ou au cas par cas) Positionner les membres de familles administrateurs comme relais aux autres familles de résidants ou futurs résidants</li> <li>- Soutenir les familles dans leur rôle, témoigner, avoir des familles ressources, relai sur lesquels les professionnels orientent les familles</li> <li>- Informer les familles sur les droits des usagers et la place de la famille auprès de l'adulte handicapé en institution</li> <li>- Etre en relai aux professionnels pour informer et expliquer le fonctionnement de l'institution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Identifier les administrateurs et membres extérieurs intéressés pour y participer</u></li> <li><u>Constituer un petit groupe moteur ayant envie de s'investir.</u></li> <li>- <u>Consulter toutes les familles des résidents sous forme d'un questionnaire de manière à recevoir leurs propositions.</u> Relancer par téléphone et / en vis-à-vis les familles de manière à établir un contact rapproché et pour aller plus en détail que sur les questions écrites. Il s'agira de connaître leur avis sur : les thèmes qu'ils souhaiteraient aborder, leurs sujets de préoccupation et d'intérêt (tutelle, évolution de la pathologie, maladies dégénératives, partage des souffrances, sexualité, détachement...), la forme que pourrait prendre les actions envers les familles (ex : contacts individualisé avec mise en place d'une permanence hebdomadaire ou d'un contact rapproché avec un administrateur référent / informations thématiques orales : sous forme de réunions régulières, de conférences ponctuelles ou lors de l'assemblée générale ou d'occasions festives / informations thématiques écrites : fascicule annuel, blog...). Il s'agira donc de recueillir à la fois leurs attentes sur les thématiques et sur la forme (accompagnement personnel, confidentiel et/ou échanges en groupe). Le questionnaire cherchera également à savoir si les personnes interrogées sont intéressées à participer à la vie associative (le CA, les commissions existantes, les activités bénévoles, ou d'autres formes)</li> <li>- <u>Une fois analysée cette consultation auprès des familles, la commission « familles » pourra se fixer une ou plusieurs actions à mettre en place.</u></li> <li>- <u>La commission se réunira régulièrement et rendra compte au sein du CA de ses avancées.</u></li> </ul>



Objectif	Action	Objectifs spécifiques	Etapes de réalisation
Conforter les capacités stratégiques de l'association en créant une commission « stratégie »	Créer une commission « stratégie »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir la réflexion en interne et rendre plus efficace les discussions autour de la stratégie associative</li> <li>- Réfléchir à de nouvelles perspectives de travail de l'association. L'association peut envisager de nouvelles vocations que celles assignées à ce jour.</li> </ul> <p>Ses valeurs et sa stabilité sont porteuses d'autres idées et perspectives de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur un format « bureau » après avoir identifié les administrateurs intéressés</li> <li>- Fixer les sujets à porter en discussion au sein de cette commission (ils peuvent concerner les projets d'établissement et les actions à mener pour améliorer l'existant ou tout autre projet).</li> </ul>
Renforcer les compétences de l'association	Identifier de nouvelles personnes pour s'engager au sein de l'association	Proposer différentes formules d'engagement dans l'association de manière à s'adapter aux attentes des personnes voulant faire du bénévolat et également pour intégrer de nouveaux bénévoles avec des compétences nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler collectivement au sein de l'association à enrichir le carnet d'adresses de l'association</li> <li>- Faire un appel à bénévoles en identifiant les réseaux, sites de bénévolat et identifier des profils sous le biais de compétences répondant à un projet précis porté par l'association (ex : commission animation, commission familles), mobiliser les bénévoles sur de l'expertise et non pas sur du temps.</li> <li>- Identifier sur des sujets ou projets précis les besoins de compétences à apporter à l'association</li> <li>- Proposer des missions ponctuelles (actions courtes et concrètes)</li> <li>- Favoriser l'engagement ponctuel plus que l'engagement régulier, favoriser l'engagement informel plus que l'engagement associatif (pour répondre aux attentes des nouveaux bénévoles qui préfèrent pour la plupart des tâches à exécuter plutôt que de participer aux décisions).</li> <li>- S'entourer de personnes ressources sur des domaines bien identifiés</li> <li>- Inviter ponctuellement des intervenants extérieurs en CA</li> <li>- Recruter 2 ou 3 nouveaux administrateurs (dont un représentant de la commune)</li> <li>- intégrer la présence de salariés en CA (voix consultative)</li> </ul>